
Lettres de Lemane et Michaud, représentants en mission près de l'armée du Rhin et de la Moselle, relatives à la reprise de Fort-Vauban et le progrès des armées de la République, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794)

Antoine Lemane, Jean baptiste Michaud

Citer ce document / Cite this document :

Lemane Antoine, Michaud Jean baptiste. Lettres de Lemane et Michaud, représentants en mission près de l'armée du Rhin et de la Moselle, relatives à la reprise de Fort-Vauban et le progrès des armées de la République, lors de la séance du 3 pluviôse an II (22 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) pp. 562-563;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36679_t2_0562_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Anglais fugitifs à Toulon, les Prussiens battus à la Moselle, les Autrichiens passant le Rhin, les Hollandais et les Irlandais chassés de Dunkerque ?

Cependant quelques voix se font entendre, et vantent déjà les avantages de la paix. Quel politique habile, quel patriote sincère, quel républicain prononcé oseroit parler de paix sans craindre de compromettre la liberté, et de faire perdre à la République Française l'attitude qu'elle a prise aux yeux du monde ?

Qui ose parler de paix ?

Les aristocrates, qui sentent que la révolution a pu à la fin les atteindre.

Les modérantins, qui ne peuvent vivre dans l'atmosphère élastique et forte de la République.

Les riches, qui comprennent que leur avare résistance n'a plus de coups à lui porter.

Les descendants des castes privilégiées, qui voient que le règne de l'égalité s'établit.

Les amis des conspirateurs, qui savent enfin que la justice nationale les observe et les punit.

Les âmes pusillanimes, parce qu'elles ne peuvent se faire au régime vigoureux de la démocratie.

Les mauvais citoyens, parce qu'ils espèrent échapper à la surveillance des hommes libres.

Les prétendus patriotes, qui peuplent servilement le parti de l'étranger, parce que les gouvernements royalistes ont besoin d'atténuer notre ardeur patriotique, d'atténuer nos forces guerrières, et de refroidir la chaleur de la révolution ou d'arrêter son mouvement salutaire.

Qui ose parler de paix ? ceux qui espèrent ajourner la contre-révolution à quelques mois, à quelque années, en donnant aux étrangers, aux tyrans le temps de se restaurer, les moyens de sucer les peuples, de refaire leurs approvisionnements et de recruter leurs armées.

Qui ose parler de paix ? Brunswick, Cobourg, Pitt, Hood et Ricardos. Déjà, dans les frontières du Nord et du Midi, des adresses imprimées sont colportées dans les armées, dans les campagnes et dans les villes de guerre : on prétend éclairer le peuple sur les maux de la guerre, et on lui fait demander la paix. Quel piège grossier, puisque nos lâches ennemis s'occupent eux-mêmes de semer cette opinion, et qu'ils ont l'ineptie d'espérer qu'ils la formeront !

Citoyens, il nous faut aujourd'hui redoublement d'audace contre les conspirateurs, redoublement de sévérité dans les rapports, redoublement de force dans les mesures, redoublement d'examen dans les hommes qui se disent patriotes, redoublement de discipline et de moyens pour maintenir les belles et victorieuses armées de la République, redoublement de fabrication d'armes, de poudre et de canons. (*Vifs applaudissements.*) Il faut la paix aux monarchies, il faut l'énergie guerrière à la République; il faut la paix aux esclaves, il faut la fermentation de la liberté aux républicains; il faut la paix aux gouvernements de l'Europe, il faut toute l'activité révolutionnaire à la République française.

La mort vaut mieux qu'une paix honteuse ou insuffisante; une guerre désastreuse vaut mieux qu'une paix factice : ni paix, ni trêve, ni armistice aux tyrans coalisés, jusqu'à ce que nous ayons dicté une paix honorable; voilà le mandat patriotique que les républicains sincères et les vrais amis de la liberté vous ont donné.

Que les Sociétés populaires s'emparent donc des moyens de développer les crimes du gouvernement britannique, et de prouver que le ministère est parvenu à nationaliser dans cette isle le despotisme, et à constituer, d'une manière pompeuse, la tyrannie royale. C'est le foyer de ce gouvernement abominable que vous devez détruire; c'est cet ennemi éternel que le comité de salut public ne cessera de présenter au courage des Français. Carthage étoit aussi une République; Carthage étoit navigatrice et commerçante; elle avoit une marine puissante et des généraux célèbres, une industrie brillante, et une constitution politique; mais sa foi punique, mais sa politique astucieuse, mais ses moyens corrupteurs, firent sentir à la République romaine que sa liberté ne pouvoit reposer que sur les débris de Carthage, et Carthage fut détruite.

Voici les nouvelles officielles :

[*Lettre de Lemane au C. de S. P.; Fort-Vauban, 29 niv. II*] (1)

Chers amis, *Vive la République!* Le Fort-Vauban est évacué sans qu'il nous ait coûté un seul homme ni une gargousse. Nous écrivons à la Convention nationale; et le citoyen Heudellet, adjudant général, homme d'un rare mérite, vous dira le reste. Nous avons promis des récompenses à quiconque se saisira des mèches qui sont encore parsemées à l'effet de causer de nouvelles explosions. Les ponts sont en partie brûlés : à cet instant on en jette sur les bords du Rhin, qui établissent notre position dans les isles d'Halund, Salmetz et autres. Nous prenons les précautions nécessaires en pareil cas, et nous ne hasardons pas volontiers la vie de nos frères, puisque l'ennemi a fui, et que le feu est encore répandu sur trop de points pour ne pas nous faire craindre quelques nouveaux désastres. Pichegru est parti; il est bien remplacé : Michaud, c'est son ami, c'est le mien, c'est celui de la République.

Nous avons vu hier Hoche au rendez-vous donné à Wissembourg : nous avons pris des mesures provisoires concertées entre les deux généraux en chef. Le porteur de la présente vous en rendra compte. Donnez-nous vos ordres. L'évacuation du Fort-Vauban doit changer les plans arrêtés. Ecrivez-moi par le retour du susdit adjudant-général. Encore une fois, *vive la République.*

LEMANE.

[*Le repr. près les A. du Rhin et de la Moselle au présid. de la Conv.; Fort-Vauban, 29 niv. II*] (2)

Enfin le territoire de la République est purgé; le Fort-Vauban est évacué, le feu l'a purifié; la terreur des esclaves des tyrans et leur désespoir nous ont rendu justice de la trahison qui l'avoit livré à l'ennemi.

(1) Reproduit dans *Mon.*, XIX, 274; *Débats*, n° 490, p. 36; *J. Perlet*, p. 436; *Bⁱⁿ*, 3 pluv.; *F.S.P.*, n° 204; *Audit. nat.*, n° 488. Bref résumé dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 314.

(2) Reproduit dans *Mon.*, XIX, 274; *Débats*, n° 490, p. 37; *J. Paris*, n° 389; *J. Perlet*, p. 437; *Audit. nat.*, n° 488; *Bⁱⁿ*, 3 pluv.; *C. Eg.*, p. 188. Bref résumé dans AULARD, *Recueil des Actes...*, X, 314.

Au moment où nous allions effectuer, d'une part, le passage du Rhin, et de l'autre, où nous nous préparions à l'emporter de vive force, nous l'avons vu en feu : nous y sommes accourus, et nous avons presque été couverts de ses débris, vomis par les mines que leur scélérateuse avoit creusées pour se venger de nos victoires.

Ce matin, nous nous sommes approchés de plus près, et nous avons reconnu que le mal qu'ils nous ont fait n'est pas si grand que nous l'avions d'abord cru. Nous espérons que sous peu il sera réparé; mais nos canons nous sont enlevés. Les cloches y suppléeront, et nous t'annonçons, dans les transports de la plus vive joie, que cette fuite de l'ennemi, qui, s'il avoit su profiter de sa position dans les circonstances présentes, auroit pu nous tenir en échec, est une des plus belles victoires.

Nous croyons ne pouvoir prendre sur nous de faire entrer en cantonnement un certain nombre de troupes de l'armée du Rhin, qui, toujours victorieuses, doivent trouver un repos qui les prépare à de nouvelles victoires.

Vive la République! elle est consolidée sur les bords du Rhin.

L'armée de la Moselle fait aussi des merveilles; d'office je t'en rendrai compte sous peu de jours.

LEMANE.

[*Michaud, g^e en chef de l'A. du Rhin au M. de la Guerre; Fort-Vauban, 29 niv. II*] (1)

Citoyen ministre,

C'est du Fort-Vauban que je t'écris. Au moment où nous nous apprêtions à le soumettre par la force, l'ennemi l'a abandonné par la terreur. La nuit dernière nous avons été témoins des explosions causées par les mines nombreuses que la lâcheté, autant que la scélérateuse, avoit creusées sous ce fort. Déjà des républicains dévoués se précipitent par-tout pour arracher les mèches qui pourroient n'avoir pas encore produit leurs effets. Je m'y suis porté moi-même avec le brave représentant du peuple Lemane, et nous avons eu la satisfaction de reconnoître que le mal n'étoit pas considérable; nous aurons bientôt réparé ce poste important, que je fais sur-le-champ occuper par la force nécessaire. Instruis la Convention nationale de ce délire des stipendiés des despotes. La brave armée du Rhin ne voit plus d'esclaves sur le territoire confié à sa défense. C'est aux sans-culottes à écraser les tyrans; *vive la République!*

MICHAUD.

Le comité de salut public propose à la Convention d'autoriser les représentants du peuple près les armées du Rhin et de la Moselle, à donner des récompenses aux volontaires nationaux qui se sont dévoués pour arracher les mèches et arrêter l'incendie dans les diverses parties du Fort-Vauban.

Ce rapport a souvent été interrompu par les plus vifs applaudissements, et l'exclamation : « Point de paix, point de trêve avec les rois coalisés ! » (2).

(1) Reproduit dans *Mon.*, XIX, 274; *Débats*, n° 490, p. 36; *J. Paris*, n° 389; *J. Perlet*, p. 437; *Bⁱⁿ*, 3 pluv.; *F.S.P.*, n° 204; *Audit. nat.*, n° 488; *C. Eg.*, p. 189.

(2) *J. Paris*, n° 388.

RICHARD. Le rapport que vous venez d'entendre a dû porter dans votre âme la conviction que la république française ne doit point s'arrêter dans sa marche victorieuse. Il faut empêcher que les aristocrates ne se mêlent parmi le peuple pour lui faire désirer la paix.

Je demande que tout homme qui sera surpris exhortant le peuple à demander la paix soit arrêté comme suspect (1).

On lui observe qu'aucun Français n'est sans doute assez lâche pour la demander, et que, pour détruire les manœuvres de nos ennemis, il suffit d'ordonner l'impression du rapport de Barère et son envoi dans les départements et les armées (2).

Mention honorable, insertion au bulletin, envoi aux armées, ainsi que du rapport du comité de salut public.

« La Convention autorise les représentants du peuple à décerner des récompenses aux volontaires qui ont arraché les mèches qui alloient faire sauter les magasins à poudre » (3).

42

BARÈRE. Le décret sur le gouvernement révolutionnaire provisoire porte que la nomination des généraux en chef des armées de terre et de mer sera faite par la Convention nationale. Le ministre de la marine a représenté au comité que les forces navales réunies au port de la Montagne étaient sans chef; il faut en donner un à cette escadre. Dans l'ancien régime, lorsqu'il étoit question de nommer un général, on le cherchait à la cour; c'étoit en effet parmi les courtisans qu'on prenait les généraux; nous, nous les trouvons dans les armées, c'est là que nous avons été chercher le contre-amiral Martin, pour le nommer général en chef. Voici ce qu'il a fait pour mériter votre confiance; il a commencé par être matelot, il est devenu pilote, sous-lieutenant, lieutenant, capitaine de vaisseau, etc.; il a passé par tous les grades; il a dix-neuf ans de navigation sur les vaisseaux de l'Etat.

Le comité de salut public m'a chargé de vous proposer de nommer le citoyen Martin, contre-amiral, à la place de commandant en chef des forces navales de la Méditerranée (4).

« La Convention nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, nomme le citoyen Martin, contre-amiral, à la place de commandant en chef des forces navales de la Méditerranée » (5).

[*Etat de services*] (6)

Le cit. Pierre Martin, contre-amiral qui a reçu l'ordre de se rendre au port de la Montagne est né à Louisbourg en 1752.

(1) *Mon.*, XIX, 275.

(2) *Audit. nat.*, n° 487.

(3) *P.V.*, XXX, 82. Décret n° 7693.

(4) *Mon.*, XIX, 275; *Débats*, n° 490, p. 38; Mention dans *Rép.*, n° 34; *Batave*, p. 1379; *Audit. nat.*, n° 487; *J. Fr.*, n° 486; *J. Mont.*, p. 575; *J. Perlet*, p. 428; *J. Paris*, n° 388; *J. Sablier*, n° 1093; *Abrév. univ.*, n° 389; *M.U.*, XXXVI, 62; *Mess. soir*, n° 523; *F.S.P.*, n° 204; *Ann. patr.*, p. 1737.

(5) *P.V.*, XXX, 82. Décret n° 7686. Minute de la main de Barère (C 290, pl. 900, p. 24); *Bⁱⁿ*, 3 pluv. (suppl.).

(6) C 292, pl. 935, p. 15.